



Démétropolisation : réunion du comité de sélection des collectivités du 19 décembre 2019

La réunion était présidée par le directeur général, Jérôme Fournel.

L'UNSA et la CGC, comme nous l'avons expliqué dans un communiqué commun publié sur nos sites internet respectifs, ont fait le choix de participer à ce comité pour défendre les intérêts des agents.

La réunion du 19 décembre était avant tout technique. Il s'agissait d'étudier les critères de cotations présentés par l'administration pour obtenir une grille de classement des collectivités.

Le directeur général a rappelé qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée pour les agents des services qui seront concernés par une délocalisation. Les mobilités géographiques, pour ces agents, se feront sur la base du volontariat.

Les postes seront ensuite pourvus au fil de l'eau et/ou par appel de candidatures en fonction des départs constatés (retraite, mutation, promotion).

Le directeur général a rappelé que les délocalisations de services allaient s'étaler de septembre 2021, pour les premières, à septembre 2025 ou 2026.

Jérôme Fournel a précisé que la discussion sur les services délocalisés interviendrait au premier trimestre 2020 lors de groupes de travail « métier ». Les collectivités n'auront pas leur mot à dire sur la nature des services qu'elles accueilleront.

Le directeur général a indiqué que 407 collectivités avaient candidaté. 70 à 80 d'entre elles seront retenues au final pour accueillir un service de la DGFIP.

La grille de cotation comprenait au départ cinq groupes de critères. Pour des raisons de confidentialité nous ne pouvons entrer dans le détail des discussions.

L'UNSA et la CGC ont présenté de nombreuses remarques afin de faire évoluer les critères et de revoir le poids des groupes de critères. Nous avons obtenu qu'un des groupes de critères, que nous jugeons surcoté, n'intervienne que dans un second temps pour départager les candidatures au sein d'un même département.

Nous avons obtenu que le groupe de critères qui prend en compte l'attractivité et l'accueil pour les agents de la DGFIP ait plus de poids, ainsi que l'introduction de nouveaux critères sur la santé, le logement, l'accessibilité, la qualité environnementale des bâtiments, les liaisons vers la métropole régionale la plus proche, les possibilités d'emploi du conjoint.

Le comité de sélection doit se réunir en janvier pour examiner les dossiers de candidatures qui auront été passés au crible de la grille de cotation corrigée de nos propositions d'améliorations.